

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DAE 163** Mise en œuvre de l'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose la mise en œuvre de l'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans l'économie sociale et solidaire ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à mettre en œuvre le dispositif d'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans l'économie sociale et solidaire.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à désigner, par arrêté, et sur proposition du jury compétent, les lauréats du dispositif d'aide au développement de projets d'étudiants et jeunes diplômés dans l'économie sociale et solidaire.

Article 3 : La dépense sera imputée au budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris (6000 euros), et des exercices ultérieurs sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**